

WORKING PAPER

Série Economie sociale

**Vieillessement
et TIC**

Novembre 2008

par **CÉLINE BRANDELEER**

Solidarité
Think Tank européen
Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.be

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen ***Pour la Solidarité***

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par Denis Stokkink

Europe, énergie et économie sociale, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Introduction

L'évolution démographique pose de grands défis à l'UE. L'allongement de l'espérance de vie et le faible taux de natalité dans les pays Membres ont des conséquences importantes, tant sur le plan économique que social. Pour pallier des problèmes comme la dépendance liée à l'âge, l'UE propose, entre autres, de promouvoir le développement et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

La Commission considère celles-ci comme **une nécessité sociale et une opportunité économique** :

*Les TIC peuvent aider les **personnes âgées** à améliorer leur qualité de vie, à rester en bonne santé et à vivre plus longtemps de manière autonome. Des solutions novatrices sont trouvées pour remédier aux problèmes liés à la mémoire, à la vue, à l'ouïe et à la mobilité, très répandus chez les personnes âgées (45% des personnes âgées de 75 ans et plus éprouvent des difficultés à accomplir les actes ordinaires de la vie.). Les TIC permettent également aux personnes âgées de continuer à travailler ou de rester **actives** dans leur communauté. L'expérience et les compétences qu'elles ont accumulées constituent une ressource considérable, notamment dans la société de la connaissance. [...] Les TIC contribuent à rendre plus efficaces la gestion et la fourniture des **soins de santé** et des **services sociaux**, à élargir les possibilités de prise en charge par la communauté et de vie en autonomie et à renforcer l'innovation en matière de services. Les TIC offrent des avantages considérables pour **l'économie et la société en général**.¹*

Si les TIC ne constituent pas *la* solution miracle du vieillissement, elles ont au moins la potentialité d'alléger le fardeau des « générations pivots » ainsi que d'assurer plus d'autonomie et une meilleure qualité de vie dans la vieillesse, tout en pouvant contribuer à la croissance économique de l'UE.

¹ Communication de la Commission : « Bien vieillir dans la société de l'information : Une initiative i2010, Plan d'action sur le vieillissement et les technologies de l'information et des communications » COM(2007)332, final, disponible sur <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l24292.htm>

Le contexte est celui de la **stratégie de Lisbonne**², qui vise à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive, mais également à réformer le système social européen afin de lutter contre l'exclusion sociale et de parvenir à plus de cohésion sociale, ainsi qu'à une société de l'information pour tous (eEurope).

1. Au niveau de l'UE

Le rôle de l'UE est, tout en respectant le principe de subsidiarité, de soutenir des mesures universelles et des initiatives locales, afin de parvenir à une harmonisation dans le domaine des TIC. Le but est d'arriver à plus de cohérence, de choix de mesures appropriées et de gage de qualité, ce qui passe notamment par une évaluation des actions et politiques et par une attention particulière pour les groupes à risque.

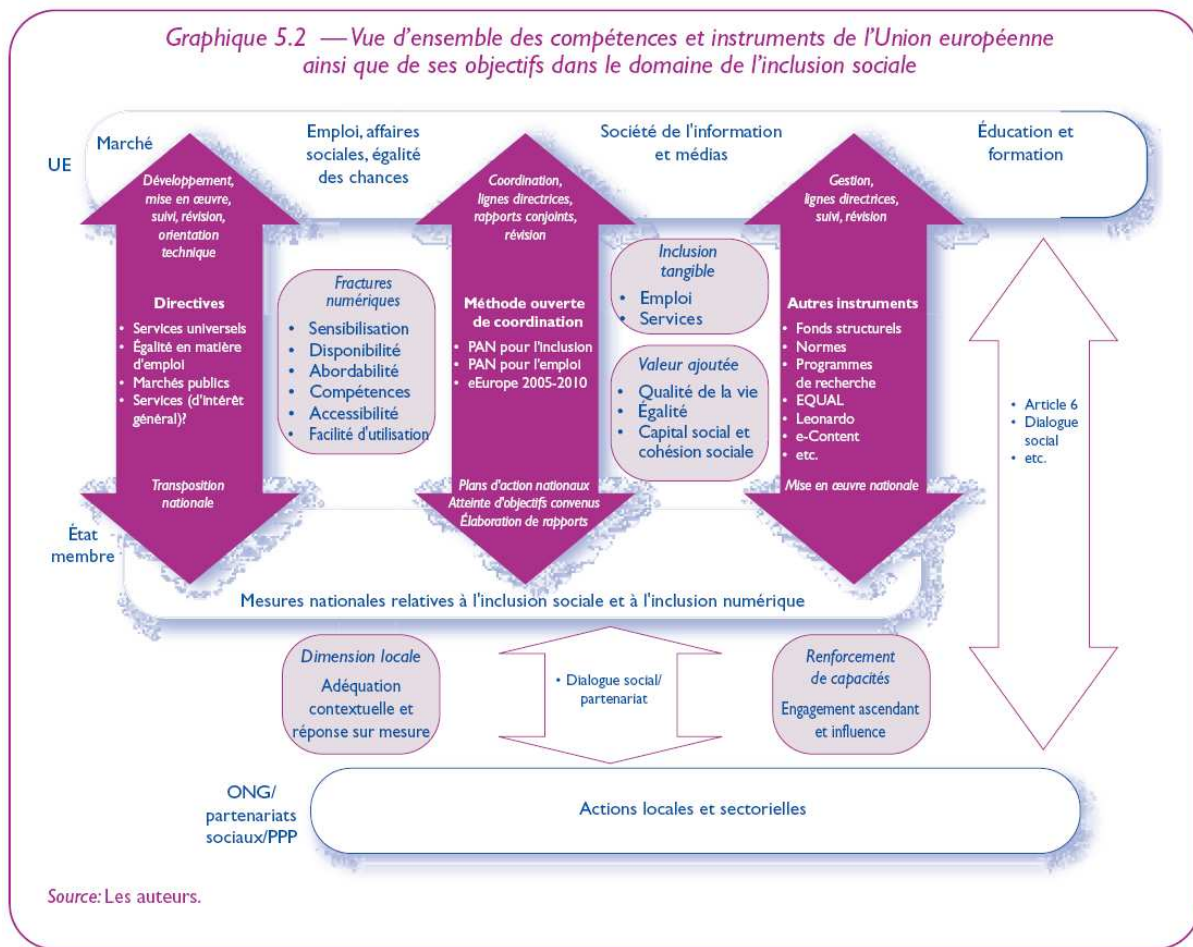
Pour mettre en œuvre ce vaste programme, la **déclaration de Riga** de 2006 sur l'eInclusion proposait déjà d'utiliser « *les mécanismes appropriés, en particulier les fonds de l'Union européenne, les projets de démonstration et de déploiement, les marchés publics, la recherche, les partenariats public privés, la participation des acteurs concernés, la coopération intergouvernementale, le benchmarking et l'échange de bonnes pratiques pour l'exécution de la présente Déclaration et l'évaluation de son impact. L'impact positif des actions d'eInclusion exigera la recherche de synergies avec les domaines politiques concernés à tous les niveaux* ». ³

Cette déclaration a posé les premiers jalons d'une politique commune en matière d'insertion et de recherche, en faveur d'un vieillissement actif, d'une société inclusive et d'une réduction de la fracture numérique. L'UE dispose de plusieurs **instruments** pour faire valoir ses politiques en matière d'inclusion sociale par les TIC. Le panorama actuel peut se résumer de la façon suivante :

² Cf. la conclusion de la présidence du Conseil Européen de Lisbonne les 23 et 24 mars 2000, disponible sur :

http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00100-r1.f0.htm

³ «Les TIC pour une société sans exclusion», déclaration ministérielle approuvée à l'unanimité le 11 juin 2006 à Riga, disponible sur http://ec.europa.eu/information_society/events/ict_riga_2006/doc/riga_decl_fr.pdf



Source : Étude de la Commission : « **Combattre l'exclusion sociale par des mesures politiques de promotion de l'accès aux technologies de l'information** », conclusion des études politiques – 7, disponible sur http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/studies_fr.htm

En ce qui concerne les TIC en particulier, la Commission a présenté l'**Initiative i2010**⁴ en Juin 2005. Cette initiative vise à encourager les innovations utilisant les TIC et contribuant positivement à l'économie, à la société et à la qualité de la vie en général. Elle promeut le développement numérique selon trois priorités :

- Créer un marché unique, ouvert et concurrentiel, au sein de l'UE dans le domaine des services de la société de l'information et des médias.
- Accroître de 80% les investissements de l'UE dans la recherche relative aux technologies de l'information et des communications (TIC).
- Encourager la participation de tous à la société de l'information en Europe.

⁴ <http://europa.eu/i2010>

L'initiative i2010 comporte également un **Plan d'action** sur le thème « bien vieillir dans la société de l'information » : pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées (et en même temps, diminuer les coûts liés au vieillissement) et développer l'industrie des TIC adaptées aux personnes âgées. Le plan d'action a été mis en place pour surmonter les obstacles techniques et législatifs, pour sensibiliser et échanger des bonnes pratiques et pour développer des projets pilotes.

Un autre outil important est le **7^e Programme-Cadre**⁵ (2007–2013) de la Communauté européenne, qui permet le financement et la coordination des activités de recherche et de développement technologique.

En lien avec ce programme-cadre, la Commission a également lancé un programme de travail commun sur la recherche et le développement de l'Assistance et de l'Autonomie à Domicile – **initiative AAD**⁶ – et a prévu de mettre sur pied un **programme de recherche Européen** sur le thème « Bien vieillir dans la société de l'information ».

Pourquoi au niveau Européen ?

Les objectifs de la proposition ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres pour les raisons suivantes:

- Les connaissances et compétences spécifiques nécessaires à la recherche et au développement de produits et services, basés sur les TIC, permettant de bien vieillir sont dispersées dans tous les pays et ne peuvent donc pas être combinées au seul niveau national ;
- Sans approche cohérente au niveau européen ni masse critique, il y a un grand risque de duplication des efforts avec l'augmentation des coûts qui s'ensuit ;
- Il est peu probable qu'un véritable marché intérieur des solutions TIC interopérables pour bien vieillir puisse être instauré sans programme commun de dimension européenne.⁷

⁵ <http://ec.europa.eu/research/fp7/>

⁶ <http://www.aal-europe.eu/>

⁷ Proposition de décision du Parlement Européen et du Conseil sur « la participation de la Communauté à un programme de recherche et développement visant à **améliorer la qualité de vie des personnes âgées par le recours à**

2. Bien vieillir dans la société de l'information

Dans sa communication « **Bien vieillir dans la société de l'information** »⁸ de 2007, la Commission propose d'aborder le problème selon trois axes : bien vieillir à domicile, bien vieillir dans la communauté et bien vieillir au travail.

1. Bien vieillir à domicile

L'une des potentialités des TIC est de permettre aux personnes âgées de rester plus longtemps à domicile et dans de meilleures conditions, tant pour elles-mêmes que pour les aidants (professionnels ou non). L'utilisation des TIC permettrait de retarder un placement dans une institution, souvent onéreux ou mal accepté, pour une large partie de la population vieillissante. En palliant certains des problèmes liés à la vieillesse, les TIC pourraient être porteuses d'amélioration tant au niveau de la qualité de vie qu'au niveau d'une plus grande autonomie ou indépendance pour les personnes âgées.

En outre, dans le programme de travail du **septième programme-cadre**⁹, il est également spécifié que les TIC pourraient contribuer à une meilleure adaptation des services aux personnes âgées parce qu'elles permettraient un suivi personnalisé à distance, allégeant la charge des aidants. Les TIC pourraient également participer à l'amélioration de la qualité des soins en passant par un plus grand soutien des personnes à risque, tout en évitant leur hospitalisation.

de nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) entrepris par plusieurs États membres », COM(2007) 329 final, disponible sur http://ec.europa.eu/prelex/detail_dossier_real.cfm?CL=fr&DosId=195838

⁸ Communication de la Commission : « Bien vieillir dans la société de l'information : Une initiative i2010, Plan d'action sur le vieillissement et les technologies de l'information et des communications » COM(2007)332, final, disponible sur <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l24292.htm>

⁹ « Technologies de l'information et de la communication : Un thème pour la recherche et le développement dans le cadre du programme spécifique "Coopération" mettant en œuvre le septième programme-cadre (2007–2013) de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration » Programme de travail 2007–2008, disponible sur <http://cordis.europa.eu/fp7/ict/>

Dans son document de travail « **Europe's demographic future : facts and figures** »¹⁰, la Commission Européenne identifie plusieurs domaines d'utilisation des TIC :

– Le domaine de l'**assistance** par les TIC : certaines technologies peuvent permettre de compenser des déficiences motrices, cognitives ou communicationnelles. Par exemple, des appareils permettant de détecter des objets perdus ou de retrouver un chemin, pour les personnes souffrant de pertes de mémoire. La Commission estime que, dans le long terme, l'on trouvera des robots capables d'assister la plupart des activités quotidiennes des personnes âgées, mais qu'actuellement la production et les recherches sont telles que la majorité des produits disponibles (environ 20.000 dans le domaine de l'assistance, pas uniquement par les TIC) sont soit très peu connus soit extrêmement chers.

– Le domaine des « **smart home** » : différentes applications des TIC peuvent être utilisées pour permettre aux personnes âgées de gérer leur espace ou domicile. Cela peut aller du plus simple, comme des interrupteurs et portes automatiques ou des détecteurs de fumées, aux plus complexes comme des systèmes électriques entièrement autonomes. Selon la Commission, bien qu'il y ait de nombreux efforts dans ce domaine, la majorité des dispositifs restent expérimentaux parce que leur diffusion à un large public est freinée par le manque de standardisation et de régulation techniques.

– Le domaine du « **tele-care** » : le but est ici d'alléger le besoin d'assistance par une personne tierce, surtout dans le cadre de soins de longue durée. L'application la plus courante est le recours à des systèmes d'alarme (du genre « télé-secours »). Ces systèmes sont actionnés volontairement ou par absence de réaction à une demande particulière, voire même par une modification dans les constantes vitales, suivies à distance par des appareils portatifs. Certains peuvent être actionnés en cas d'urgence à n'importe quel endroit. Bien que l'utilisation de ce genre de système varie fortement selon les Etats membres, la Commission indique qu'en moyenne, seulement 4% des personnes de plus de 50 ans en fait usage.

D'autres applications du tele-care peuvent avoir recours à des technologies vidéo ou téléphoniques, permettant, entre autres, un support social et psychologique à distance.

¹⁰ Pour les différents points, voir SEC(2007) 638, disponible sur

http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/demographic_challenge_en.htm

La Commission est d'avis que le développement de ce domaine est appelé à suivre les tendances démographiques actuelles, particulièrement pour les plus de 80 ans, et que le tele-care pour, par exemple, le suivi de maladies cardio-vasculaires pourrait tripler entre 2005 et 2050, passant de 4 à 11 millions d'utilisateur. Cependant, elle insiste sur le fait que les forces du marché ne seront pas suffisantes pour assurer à tous un accès à des TIC adaptées à leurs besoins et que des politiques publiques seront donc nécessaires afin d'en tirer tous les avantages.

2. Bien vieillir dans la communauté

Les TIC peuvent donner plus d'autonomie aux personnes âgées, de là peut également découler une participation (au sens large) plus active à la société, malgré les déficiences liées à l'âge. Les trois domaines où les TIC sont susceptibles de jouer un rôle sont :

- l'accès aux services publics et commerciaux,
- la participation au sens propre,
- la mobilisation et la communication en réseau (pour diminuer l'isolement social)

Participation ?

La socialisation en ligne, ou web participatif, est un domaine qui a connu une croissance spectaculaire au cours des quatre dernières années, devenant l'application en ligne la plus appréciée des Européens après le courrier électronique et la recherche en ligne. En 2007, 24 % des Européens ont participé à des forums en ligne, alors que ce pourcentage n'était que de 18 % en 2006, l'intérêt étant encore plus fort parmi les jeunes. L'initiative «e-Participation» étudie les possibilités qu'offre l'Internet pour transmettre des messages politiques aux citoyens. La montée de l'utilisation participative de l'Internet crée aussi de nouveaux défis. De plus en plus d'utilisateurs sont préoccupés par la qualité du contenu, la fiabilité des informations, le respect de la vie privée et la protection des mineurs. Les créateurs de plateformes de diffusion de contenus créées par les utilisateurs, qui font de la publicité pour leur site et qui en tirent des bénéfices, font face à l'utilisation non autorisée de leurs contenus. Ces questions seront approfondies en 2008.¹¹

¹¹ (Communication de la Commission : « Préparer l'avenir numérique de l'Europe : Examen à mi-parcours de l'initiative i2010 » COM(2008)199, disponible sur

Pour permettre de « bien vieillir dans la communauté », l'UE s'emploie à diminuer activement la « fracture numérique » et à assurer un accès aux TIC (surtout internet) le plus large possible. Une utilisation de la directive sur les « services universels » pourrait être un pas majeur dans ce sens.

Dans le programme de travail du **septième programme-cadre**, les TIC sont considérées comme des vecteurs d'inclusion sociale, à condition que celles-ci soient accessibles et adaptées aux plus âgés :

Pour beaucoup de personnes, en particulier pour les groupes en danger d'exclusion, par exemple la part croissante de la population âgée de plus de 60 ans, l'utilité, l'accessibilité et la facilité d'utilisation insuffisantes des TIC, ainsi que leur complexité, constituent un obstacle majeur. L'objectif est de répondre à ces tendances par une intégration et une amélioration radicales de l'accessibilité et de la facilité d'utilisation de nouvelles solutions TIC. Ceci devrait assurer une adoption et une acceptation plus larges des TIC.¹²

Exemples de projets retenus dans le cadre du 6^{ème} Programme-Cadre sur l'Inclusion¹³ :

- CogKnow : recherche de solutions technologiques pour aider les personnes atteintes de démence légère à effectuer leurs activités quotidiennes et à maintenir des contacts sociaux.
- Diadem : développement de logiciels informatiques et de navigation adapté aux personnes à facultés cognitives plus réduites.
- Easy Line+ : développement de prototypes pour aider les personnes âgées à compenser les effets de la vieillesse et à vivre de façon plus autonome.
- Enable : développement de systèmes portatifs pour permettre l'accès à des soins et services pour plus d'autonomie pour les personnes âgées.
- MPower : mise en place d'une plate-forme pour promouvoir la diffusion des services aux personnes âgées en rapport avec les TIC, notamment les « smart houses ».

http://eurlex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&type_doc=COMfinal&an_doc=2008&nu_doc=199&lg=fr)

¹² « Technologies de l'information et de la communication : Un thème pour la recherche et le développement dans le cadre du programme spécifique "Coopération" mettant en œuvre le septième programme-cadre (2007-2013) de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration » Programme de travail 2007-2008, disponible sur <http://cordis.europa.eu/fp7/ict/>

¹³ Plus d'information sur <http://cordis.europa.eu/ist/einclusion/projects.htm>

3. Bien vieillir au travail

Dans un contexte de faible participation des travailleurs âgés (ou même en deuxième partie de carrière) au marché de l'emploi, des impératifs de la stratégie de Lisbonne, et de questionnement quant à une prolongation de la vie active, les TIC semblent capitales pour permettre de « bien vieillir au travail ».

C'est probablement dans ce domaine que la notion de « **fracture numérique** » prend toute son importance. En effet, « *les technologies de l'information et de la communication (TIC) ne sont pas accessibles à tous. Les personnes qui n'apprennent pas de compétences en TIC, qui ne s'y adaptent pas ou ne mettent pas à jour leurs connaissances en la matière risquent l'exclusion du marché du travail, voire de la société en général.* »¹⁴

L'utilisation des TIC étant actuellement intimement liée aux notions d'employabilité et de productivité, l'on comprend pourquoi l'UE s'est engagée à réduire l'écart lié à l'âge par rapport à l'utilisation des TIC. Cette idée d'**e-inclusion** (« *afin d'éviter qu'un fossé numérique n'élargisse le fossé économique qui sépare ceux qui ont accès aux TIC et à la connaissance et ceux qui n'y ont pas accès* »¹⁵) est au cœur de programmes tels que eEurope 2005 ou le programme **EQUAL** (contre la discrimination au travail).

Ce dernier a dégagé trois approches¹⁶ centrales :

- « *Rendre la société de l'information accessible à tous en se focalisant sur l'utilisation des TIC et sur la mise à niveau en la matière parmi les groupes défavorisés.*
- *Utiliser les outils se basant sur les TIC pour faciliter l'évaluation des compétences existantes et l'auto-évaluation des besoins en formation.*
- *Introduire les TIC et y adapter les entreprises, l'organisation du travail et la main-d'œuvre.* »

¹⁴ Note Politique du programme EQUAL « Comblent le fossé numérique », 2007, disponible sur http://ec.europa.eu/employment_social/equal/policy-briefs/etg3-bridging-digital-divide_fr.cfm

¹⁵ Idem

¹⁶ Idem

En plus de cette question d'accès (dont la priorité est surtout la formation), les TIC peuvent permettre de prolonger l'activité professionnelle par une amélioration des conditions de travail (assistance / adaptation des outils ou des lieux de travail), plus de flexibilité voire un meilleur équilibre entre vie privée/professionnelle (notamment par la possibilité de travailler à son domicile etc.)

3. « Surmonter les barrières et exploiter les opportunités »¹⁷

Afin de permettre aux personnes âgées de « bien vieillir dans la société de l'information », plusieurs pré-requis semblent nécessaires. La Commission propose quelques pistes concrètes, souvent reprises dans le **Plan d'Action** sur les TIC et le vieillissement :

– Comprendre les utilisateurs âgés

La plupart des services et dispositifs utilisant les TIC sont inadaptés aux besoins des utilisateurs âgés ou ne prennent pas en compte leurs limites motrices ou cognitives. Pour la Commission, il s'agit de placer les utilisateurs au centre et de les responsabiliser (en opposition aux sentiments d'infantilisation et de frustration que peut engendrer une situation de dépendance). Une meilleure adaptation des TIC aux personnes âgées pourrait, selon la Commission, contrebalancer l'actuelle fragmentation et inadéquation entre l'offre et la demande.

– Nécessité d'information et de transparence

La Commission souligne le fait que l'utilisateur âgé est souvent mal informé de l'offre dont il pourrait bénéficier. Soit parce qu'il n'y a pas d'études comparatives, soit parce que l'offre est trop fragmentée. Plus de transparence sur la réglementation applicable et des normes communes en la matière semblent de mise si l'on veut permettre aux services et technologies existants d'atteindre tous les utilisateurs potentiels et assurer plus de compétitivité dans le secteur.

¹⁷ Communication de la Commission : « Bien vieillir dans la société de l'information : Une initiative i2010, Plan d'action sur le vieillissement et les technologies de l'information et des communications » COM(2007)332, final, disponible sur <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l24292.htm> – *valable pour tous les italiques*

Cet objectif se retrouve dans le Plan d'Action sous le domaine « mettre en place des conditions indispensables » où la Commission propose de fournir des **lignes directrices** afin de surmonter les obstacles juridiques et techniques à l'adoption de technologies pour une vie autonome (par exemple, les différents régimes de remboursement et de certification et le manque d'interopérabilité des systèmes TIC). La Commission travaillera notamment avec les représentants des États membres au sein des **sous-groupes de l'initiative i2010** afin de rendre accessibles les informations sur les approches réglementaires et organisationnelles existantes au niveau national et d'échanger les pratiques.

– Investissement nécessaire dans la recherche et coordinations des programmes nationaux

Dans le Plan d'Action, la Commission propose de lancer une **nouvelle initiative de recherche**, complétant celles effectuées par le Septième Programme-Cadre. Cette initiative permettra de coordonner les programmes de recherches nationaux et de faciliter la mise sur le marché (et donc un meilleur accès) aux dispositifs relatifs aux TIC pour les personnes âgées.

– Coordination entre acteurs du marché et ceux des prestations sociales

Dans le Plan d'Action, la Commission propose une « **plateforme de l'innovation pour bien vieillir dans la société de l'information** », sorte de forum entre les acteurs économiques et de la société civile, permettant de « *coopérer sur des agendas stratégiques d'innovation en matière de recherche, déploiement et mise en œuvre, [ainsi que d'] établir des feuilles de route, des modes de présentation et de mise en œuvre communs tout au long de la chaîne de prestation.[...]* »

*La Commission [a lancé] en 2007 un ensemble de **projets pilotes**¹⁸ concernant le volet des TIC dans le programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC), menés par l'industrie, les prestataires de services et les autorités nationales, régionales et locales, en mettant l'accent sur l'autonomie et la surveillance des maladies chroniques dans un premier temps. Un système européen de récompenses pour les maisons intelligentes et les applications concernant l'autonomie sera mis sur pied. Un site de maisons intelligentes dans le cadre de l'initiative i2010 devrait être reconnu dans chaque État membre avant 2008. Ces sites devraient se multiplier d'ici 2010, formant un **réseau européen d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.** »*

¹⁸ Un appel d'offre a été lancé le 29 avril 2008 et se clôturera en septembre, pour plus d'information sur les types de projets acceptés, voir : http://ec.europa.eu/information_society/activities/ict_psp/index_en.htm

Conclusion

Si les technologies de l'information et de la communication ont un formidable potentiel pour faciliter, voire améliorer la qualité de vie des plus âgés, il ne faut pas non plus tomber dans une sorte de « positivisme » par rapport aux techniques. En effet, les TIC comportent certains dangers, comme le risque d'exclusion pour ceux qui seraient en retard (en termes d'utilisation des TIC). De même, certains y ajoutent un questionnement d'ordre éthique ou bien craignent une sorte de « déshumanisation » des rapports et services.

L'UE semble néanmoins consciente de ces limites et c'est en les prenant en compte qu'elle tente de promouvoir le développement des TIC pour « mieux » ou en tout cas « bien » vieillir dans cette nouvelle « société de l'information ».